

La conférence des ministres européens responsables du sport

Du 4 au 7 avril 1978, à Londres, s'est déroulée la seconde conférence des ministres européens responsables du sport (voir « Revue Olympique » No 125-126). Nous présentons ci-dessous le texte de l'intervention du Président de cette conférence, M. Denis Howell, ministre des Sports du Royaume-Uni, sur le thème des responsabilités gouvernementales en matière sportive. Nous publions dans notre prochain numéro les principales résolutions adoptées au cours de ces journées.

Responsabilités gouvernementales dans le domaine sportif

*par M. Denis Howell,
Ministre d'Etat
au Département de l'Environnement*

Ce sujet comporte deux grands aspects auxquels le gouvernement du Royaume-Uni attache une importance particulière :

1. *Les problèmes du sport à l'échelle internationale.*
2. *L'exercice physique et la santé.*

Les problèmes du sport à l'échelle internationale

Le Royaume-Uni croit que la distinction entre les rôles des organisations gouvernementales et non gouvernementales dans le domaine du sport à l'échelle internationale est en train de s'estomper. Il convient d'identifier les principaux organismes intéressés, de définir les liens qui existent entre eux, de dégager les questions d'intérêt commun, et enfin de déterminer à qui devraient incomber les responsabilités essentielles et le rôle que les gouvernements

et les organisations sportives peuvent jouer lorsqu'il s'agit d'aborder ces questions.

Parmi les organisations non gouvernementales (ONG), on trouve environ 110 Fédérations Internationales sportives... Alors que les statuts de certaines d'entre elles n'accordent qu'un seul vote à chaque Etat membre, d'autres modulent le nombre de votes selon l'importance du sport dans les pays en question. Les fédérations sont regroupées dans l'Assemblée générale des Fédérations Internationales sportives (AGFI). On trouve ensuite le Comité International Olympique (CIO) et l'Assemblée générale des Comités Nationaux Olympiques (CNO). Les membres du CIO sont recrutés sur invitation du Comité. La Commission de Solidarité du CIO est chargée de l'affectation des ressources du Fonds de solidarité qui contribue au développement du sport dans le ressort des CNO. Un certain nombre d'autres organismes organisent des manifestations sportives internationales sur une base régionale ou internationale, par exemple les Jeux Asiatiques, les Jeux Panaméricains et les Jeux du Commonwealth ; certaines organisations telles que le Conseil International pour l'Education Physique et le Sport (CIEPS) et la Fédération Internationale de l'Education Physique (FIEP), sans être directement impliquées dans la réglementation du sport et de l'éducation physique, effectuent des recherches et exercent des activités en qualité de conseillers techniques.

Dans le secteur gouvernemental, les Nations Unies se sont intéressées à la question des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud. L'UNESCO s'intéresse traditionnellement à l'éducation physique et aux sports dans les écoles, mais elle a pris récemment une importante initiative en instituant une Commission intergouvernementale dont le mandat s'étend à certains aspects du sport international chez les adultes...

Le Conseil de l'Europe, de son côté, qui s'occupe activement de sport depuis de nombreuses années, a adopté une « charte



Autour de M. Denis Howell, les délégués à la conférence.

du sport pour tous », et possède une Commission pour le développement du sport au sein de laquelle siègent des représentants de certaines organisations non gouvernementales.

Bien que les pays occidentaux aient admis de plus en plus qu'il appartient aux gouvernements d'encourager moralement et matériellement le développement du sport et des exercices physiques, il est nettement reconnu que ces gouvernements ne devraient pas intervenir directement dans l'administration et l'organisation de ces activités. Toutefois, dans de nombreux autres pays, il semble tout naturel que le sport relève de l'autorité gouvernementale ; certes, des organismes distincts peuvent être institués en vue de le réglementer dans ces pays, mais il s'agit essentiellement d'agences gouvernementales et leurs membres ne sont pas nécessairement nommés par les participants aux sports en question. Dans quelques pays, les conditions ne se prêtent pas à l'existence de fédérations sportives volontaires sur le modèle occidental, et l'Etat doit prévoir une autre solution. Il convient de tenir compte de cet état d'esprit tout en veillant à ce que ces organismes ne tombent pas sous la coupe des instances politiques...

Un problème capital se pose à la fois aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, à savoir le désir de certains pays de limiter l'entrée de sportifs souhaitant participer à des manifestations internationales, et le boycott de certaines manifestations par les équipes nationales. Le Royaume-Uni préconise le maintien du caractère intégral des organismes sportifs. Ces

organismes ont tous au même titre l'obligation d'assurer que les décisions concernant la compétition internationale sont prises dans l'intérêt bien compris du sport.

Comme tous les pays ne peuvent pas se mettre d'accord sur les questions touchant la reconnaissance des Etats, des divergences se produisent nécessairement lorsque les pays et les fédérations sportives prennent leurs propres décisions d'une manière indépendante, en appliquant leurs propres critères ; certains Etats qui ne sont pas reconnus par les Nations Unies le sont par certaines Fédérations Internationales sportives. De plus, certaines organisations sportives reçoivent dans leurs rangs des Etats qui ne sont pas reconnus par le CIO. Si l'on veut éviter le retour de fâcheux incidents, comme ceux qui ont marqué de déroulement des Jeux Olympiques à Montréal, il faut instituer une communication entre les gouvernements et les organisations sportives. L'organisme qui met une manifestation sur pied devrait toujours s'assurer suffisamment à temps que la liste de ses membres recevra l'agrément du pays hôte. Si cette assurance n'est pas donnée, il est loisible à l'organisme intéressé de reconsidérer le choix du pays d'accueil. Si la situation politique change au point qu'un gouvernement ne puisse plus s'en tenir aux assurances qu'il a données, l'organisation intéressée est en droit de s'attendre à être avisée le plus tôt possible pour pouvoir reconsidérer sa propre position.

Il va de soi que la décision de ne pas participer à telle ou telle manifestation reste la prérogative de toute équipe (ou de tout

individu). Mais il importe qu'après avoir été agréée par un pays quelconque, une équipe ne fasse pas défection sans une bonne raison fondée sur des motifs de caractère sportif. Il est inacceptable de se retirer brusquement de la compétition pour des raisons purement politiques. Les Fédérations Internationales sont pleinement justifiées lorsqu'elles infligent de graves sanctions à toute équipe qui recourt à une telle pratique. Tout en restant vigilantes pour écarter les pressions éventuelles dont elles feraient l'objet à des fins politiques, elles devraient prendre toutes les dispositions pratiques indispensables avant le début de la manifestation afin d'éviter une telle éventualité.

Un autre groupe de problèmes se posent dans le sport international et préoccupent sérieusement les organisations sportives et les gouvernements. Il s'agit des conditions touchant les concurrents et l'organisation des épreuves. Pour les athlètes, citons l'usage des produits dopants, la limitation de l'entraînement sportif excessif des enfants, la définition du statut de l'amateur en regard de la compétition et le contrôle de la publicité commerciale. Pour l'organisation des épreuves, il s'agit de la question du contrôle de la violence et de l'établissement des mesures appropriées visant à la sécurité des spectateurs. Nombre de ces problèmes sont soulevés à différents niveaux de la compétition sportive, et pas seulement à l'échelle internationale...

... La plupart de ces problèmes sont l'objet des règles et des règlements internationaux qui régissent la compétition. Cette réglementation incombe aux organisations sportives, mais les gouvernements assument également des responsabilités dans ce domaine, notamment lorsque les normes sociales et l'ordre public sont en jeu. C'est pourquoi les gouvernements et les organisations sportives doivent se mettre d'accord sur des zones d'intérêt mutuel et rechercher positivement des possibilités de se consulter, de sorte que leurs rôles et leurs zones de responsabilité respectifs soient clairement délimités et les problèmes abordés en étroite coopération. Les récentes discussions officieuses entre les ministres du Conseil de l'Europe et Lord Killanin, Président du CIO, sont un exemple d'une démarche fructueuse dans cette direction. Si les responsabilités et les problèmes communs sont pleinement compris, les organisations sportives n'auront rien à craindre pour leur indépendance et leur liberté des pressions

politiques susceptibles d'être exercées dans des questions qui présentent un caractère purement sportif. Il est particulièrement important que la présentation des grandes manifestations sportives internationales soit précédée de très bonne heure de discussions avec les gouvernements concernés. Par exemple, si des changements ont lieu touchant le niveau des besoins en matière de facilités dans une compétition internationale, ces changements pourront peut-être affecter les autorités publiques puisque ce sont souvent elles qui sont intéressées au premier chef en ce qui concerne l'octroi de ces facilités.

L'exercice physique et la santé

Bien que l'on s'accorde généralement à penser qu'un exercice modéré est bénéfique pour la santé physique et mentale, les relations entre le sport et la santé sont complexes et n'apparaissent encore que d'une façon très imparfaite. Toutefois, des campagnes ont été lancées pour souligner les effets bénéfiques de l'exercice physique sur la santé. Aux termes de la Recommandation No 8 de la Résolution (73) 27 du Conseil de l'Europe, ces campagnes encouragent la participation au sport et à l'exercice physique, mais soulignent en même temps les dangers d'un effort excessif, spécialement de la part des personnes qui n'y sont pas habituées.

La santé est un domaine dans lequel les gouvernements assument une responsabilité universellement acceptée, et chacun d'eux souhaitera prendre toutes les mesures possibles en vue d'encourager ses ressortissants à mener une vie saine. Il semble qu'il y ait place pour une coopération fructueuse entre les gouvernements en vue de définir et d'évaluer les avantages et les dangers des diverses formes de sport et d'exercice physique dans le contexte de leur politique générale en matière de prévention et de santé...

D. H.

